





Contactez votre conseiller à votre agence.

www.ca-touraine-poitou.fr



## Améliorez, Economisez, Souriez avec le Crédit Agricole

### → Vous souhaitez agir pour l'environnement, faire des travaux d'amélioration et réaliser des économies.

- Profitez de financements adaptés comme le prêt Ecoénergie du Crédit Agricole qui vous permet de récupérer votre crédit d'impôt avant de commencer à rembourser le capital.

Par exemple, pour un prêt Ecoénergie de 10 000 € sur une durée de 60 mois avec un différé d'amortissement de 12 à 18 mois, vous remboursez 12 échéances de 37 € (uniquement composées d'intérêts) et 48 échéances de 227,94 €. TEG annuel fixe 4,94 %. Frais de dossier : 100 €. Coût total : 1 489,36 €.

- Renseignez-vous sur les différentes aides possibles (TVA à 5,5 %, Crédit d'impôt dont le montant varie de 25 à 50 % du prix des travaux (hors-main d'œuvre), Aide régionale...).

Vous pouvez ainsi réduire votre budget énergie et améliorer votre confort tout en valorisant votre bien.

### → Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration, d'embellissement..., optez pour une formule sans déséquilibrer votre budget.

Si vous désirez conserver votre épargne, privilégiez les prêts à la consommation. Vous avez le choix entre un prêt personnel sans justificatif de dépense ou un prêt affecté destiné au financement d'un bien en particulier comme le financement de travaux.

**Les Plus du Crédit Agricole :** bénéficiez des avantages de notre offre conso qui s'adapte à votre budget : pause mensualité, modulation des échéances et choix du jour de prélèvement...

**Notre conseil :** avant de vous engager, faites le point avec votre conseiller pour bien identifier votre besoin et faire évaluer votre capacité de remboursement.

### → Retrouvez vos Lettres Contact

dès le début de chaque mois sur :

[www.ca-touraine-poitou.fr/lettre-particuliers.html](http://www.ca-touraine-poitou.fr/lettre-particuliers.html)



PEFC/10-31-1087

Lettre imprimée sur du papier PEFC qui favorise la gestion durable des forêts

### Ce que vous devez savoir :

L'ensemble des offres est soumis à conditions et à l'acceptation du dossier par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

(1) La modulation des mensualités, la suspension d'une ou plusieurs mensualité(s), la réduction des mensualités ou le paiement d'une double mensualité sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options entraîne une modification de la durée de remboursement du prêt et de son coût total.

(2) Vous commencez à rembourser 3 mois après le premier déblocage de fonds lorsque le prêt est assorti d'une période de différé total de 2 mois (hors primes d'assurance). Les intérêts sont calculés à compter du premier déblocage de fonds. Cette nouvelle option est réservée aux financements de logements existants.

(3) Le contrat d'assurance habitation et ses options sont assurés par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole S.A. Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 227 443 500 € - Siège social 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris.

(4) R.I.B. : Relevé d'identité bancaire

(5) SMS : Small Message System

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 18, rue Salvador Allende BP 307 - 86008 POITIERS CEDEX - Siège administratif Boulevard Winston Churchill 37041 TOURS CEDEX - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896 - Service Communication - 02 47 39 81 00 - CEP : www.cep-socotic.com

### → Le Crédit Agricole recrute...

Le Crédit Agricole recrute des **conseillers en clientèle des particuliers et des professionnels** dans 9 départements de la région Centre, en Indre-et-Loire comme dans la Vienne.

Pour adresser sa candidature : [www.ca-centre-recrute.fr/cv](http://www.ca-centre-recrute.fr/cv)

### → A vos Agendas

#### INDRE-ET-LOIRE

→ du 8 au 17 mai à Tours

#### FOIRE DE TOURS AU PARC DES EXPOSITIONS

Placée sous les couleurs de l'Argentine, cette nouvelle édition accueillera plus de 700 exposants. Le Crédit Agricole vous donne rendez-vous dans le Grand Hall de 10 h à 20 heures.

**Nouveau pour 2009 : Entrée et parking gratuits.**

Plus d'info sur [www.tours-expo.com](http://www.tours-expo.com)

→ les 23 et 24 mai à Tours

#### VITILLOIRE

Le Crédit Agricole, fidèle aux valeurs du patrimoine culturel de son territoire, apporte son soutien à ce salon des vins depuis sa création. Cette manifestation rassemble un large public invité à découvrir la diversité des vins de Loire en toute convivialité au cœur de la ville de Tours.

Plus d'info sur [www.toursefetelevins.fr](http://www.toursefetelevins.fr)

#### VIENNE

→ le 27 mai au Parc du Futuroscope

#### MARATHON DES COLLÉGIENS

Le Crédit Agricole soutient le marathon des collégiens qui se déroulera par équipe de 20 avec un relais sur un circuit de plus de 2 kilomètres. Cette manifestation est organisée avec le concours de l'UNSS 86. Ce rassemblement est l'occasion pour 1 200 collégiens de développer des valeurs d'entraide et de solidarité.

→ A compter du 22 avril

L'agence de **Châtelleraut Leclerc** change de quartier et s'installe dans la zone commerciale de l'Herse, rue de l'Herse. Du mardi au samedi, retrouvez votre équipe Crédit Agricole dans ses nouveaux locaux. Un espace Libre Service est également à votre disposition de 6 h à 22 h.

## Chiffres utiles au 24 mars 2009

**Salaires minimum : 8,71 € Smic horaire brut.** Décret n°2008-617 du 27 juin 2008, JO du 28. Du fait de l'inflation sur les prix à la consommation (+ 0,8 % en mars 2008 ; + 3,2 % sur un an), le SMIC a été revalorisé de 2,3 % dès le 1<sup>er</sup> mai 2008 et de 0,9 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**RMI mensuel : 454,63 €** pour une personne seule sans ressources en France métropolitaine. JO du 19 février 2009.

**Sécurité sociale : 2 859 €** Plafond mensuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Ce plafond sert au calcul des cotisations obligatoires de Sécurité sociale, des prestations en espèces. JO du 24 décembre 2008.

**Chômage :** Allocation journalière,

- soit 57,4 % du salaire journalier de référence,
- soit 10,93 euros + 40,40 % du SJR minimum et maximum 75 % du SJR.

**Coût de la construction :** La loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers français (IRL). Le nouvel indice, publié la première fois le 14 février 2008, correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyer. Indice pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 117,54 (+ 2,83 % en un an). Source : Insee au 15 janvier 2009.

Le coût de la construction (ICC) peut être encore utilisé pour certains baux commerciaux. Indice 1594 au troisième trimestre 2008. Insee, date de référence 09/01/2009

#### Indice des prix

Evolution	Feb. 09/Jan. 09	Sur 1 an
Tous ménages	▲ +0,4%	▲ +0,9%
Hors tabac	▲ +0,4%	▲ +0,9%

L'indice des prix tous ménages sert au calcul de l'inflation.

Source : Informations rapides de l'Insee du 12 mars 2009.